

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE**

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15

**SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric MAUREL, Maire.

**Présents :** M. Frédéric MAUREL, Maire, M. Christophe MAURIÈS, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Ludivine LAROQUE, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Franck JÉZÉQUEL, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Magali CHABOT, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Christian CAMMAGRE, Mme Virginie PARAIRE, M. Mathieu LAFON, Mme Chrystelle DERACHE, M. Fabien SIMONINI, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, Mme Pauline FOURNY, Mme Catherine AURIOL et M. Adrien BENOIST, conseillers municipaux.

Date de la convocation : 22/05/2026  
Date d'affichage : 22/05/2026

Mme Pauline FOURNY est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'un conseil municipal des jeunes (CMJ) et son règlement intérieur**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Fréjeville propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes – CMJ.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres ....

Ce CMJ sera composé d'enfants âgés de 9 à 14 ans, élus pour une durée de 1 an à compter de septembre 2026.

Il est prévu d'organiser au moins une séance plénière par an du Conseil Municipal des Jeunes.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes ....

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les conseillers municipaux adultes.

Après avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

**Approuve** la création du Conseil Municipal des jeunes

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Frédéric MAUREL



La secrétaire de séance,  
Pauline FOURNY

